

## Nouvelles du droit

# Des améliorations pour les proches aidant·e·s

L'année 2021 marque l'entrée en vigueur de modifications importantes pour les personnes qui prennent en charge des proches malades ou victimes d'un accident.

Texte : Ursula Christen, maîtresse d'enseignement, et Stefanie Kurt, professeure assistante, HES-SO Valais-Wallis, Haute École de Travail Social, Sierre

En décembre 2019, le Parlement a adopté une loi visant à améliorer la situation des proches aidant·e·s : la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Vu l'absence de référendum, cette loi et son ordonnance d'application<sup>1</sup> entrent désormais en vigueur en deux étapes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les travailleur·euse·s qui prennent en charge leur partenaire ou un·e membre de leur famille atteint·e dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident ont droit à un congé payé de trois jours au maximum par cas et de dix jours par an au total. Dans le message du Conseil fédéral<sup>2</sup>, le coût de ces mesures pour l'économie est évalué à entre 90 et 150 millions de francs.

À partir de juillet 2021, les parents auront en outre droit à un congé pour la prise en charge d'un·e enfant gravement atteint·e dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident. Les parents exerçant une activité professionnelle auront droit à un congé de 14 semaines au maximum dans un délai-cadre de 18 mois. Dans son communiqué de presse, le Conseil fédéral évalue à 74 millions de francs le coût de cette mesure, qui bénéficiera à quelque 4500 familles par an.

Ces indemnités seront versées dans le cadre du régime d'allocation pour perte de gain.

Par ailleurs, les bonifications pour tâches d'assistance de l'AVS seront désormais octroyées également lorsque la personne prise en charge perçoit une allocation pour impotence faible uniquement ou lorsqu'elle est le·a partenaire d'un·e proche aidant·e. Les modifications comprennent par ailleurs une extension des allocations pour impotence et des suppléments pour soins intenses.

Toutes ces mesures ont pour but d'améliorer la capacité des personnes concernées à répondre aussi bien aux défis familiaux qu'aux défis professionnels.



### Sources

- 1 Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches du 20 décembre 2019 (RO 2020 4525) et ordonnance sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches du 7 octobre 2020 (RO 2020 4545).
- 2 Message du Conseil fédéral du 22 mai 2019 concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches, (FF 2019 3941).  
[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)

## Ressources

### Podcasts

#### L'InConfortable

Par Kaziwa Raim et Fayiza Cissé

L'InConfortable, c'est le podcast haut en couleur qui te sort de ta zone de confort !

Ici, on donne la parole aux femmex racisé·e·s.

Disponible sur (presque) toutes les plateformes d'écoute et même en vidéo via le lien : <https://linktr.ee/LInConfortable>

#### Intime et Politique

Proposé par Lauren Bastide

« Intime et Politique » est le flux de podcasts féministes de Nouvelles Écoutes, proposé par Lauren Bastide. À travers des documentaires sonores de quatre à six heures, « Intime et Politique » s'attaque aux racines des discriminations sexistes et des stéréotypes de genre.  
[nouvellesecoutes.fr](http://nouvellesecoutes.fr)

#### Brise-glace

Par Virginie Nussbaum et Célia Héron

Un podcast qui s'intéresse à tout ce qu'on n'ose ni dire ni demander aux gens qui nous entourent.

[www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)

#### Egosystème

Une émission de Florence Farion

Notre vie, à part quelques ermites ayant fait le choix de se retirer de la civilisation, est faite de liens. Choisis ou subis, ils sont au centre de nos vies intimes ou publiques et nous renvoient sans cesse à nous. Comment aider notre ego à trouver sa place dans le grand système des relations humaines ?

[www.rts.ch](http://www.rts.ch)